

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Date de la convocation
25-03-2024

Séance du 11 avril 2024

N° 11-2024-04

L'an deux mille vingt quatre et le onze avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Présents : M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, JONGBLOET, GISQUET, THILLIEZ, et Mmes CALMELS, DELRIEU, GALAND, OHRESSER .

Absent :

Secrétaire de Séance : Mr JONGBLOET

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de **2023** :

TFB : 27,75%

TFNB : 37,95%

TH : 11,10%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les taux pour **2024** :

TFB : 27,75%

TFNB : 37,95%

TH : 11,10 %

En fonction de l'évolution des bases d'impositions le produit attendu sera de : **106 076€**

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents

Résultat du vote :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Approuvé : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Après dépôt en
Préfecture

12 -04-2024

Publication ou
notification

12-04-2024

Le Maire,
Jean DERRIEUX



Le secrétaire
Mr JONGBLOET

